

OBJET :

Séance du 3 Juillet 1964

ADHESION A LA PREVENTION
ROUTIERE

64088

Le trois Juillet mil neuf cent soixante quatre, à 20 h 30 le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 29 Juin 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, PIAHAUT, FONTANILLE, REIX, NARTEAU, ETCHEBER, BOUCHET, BUJARD, GACHET.

Représentés : M. LANOUE par M. MATRAS
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 19 Juin 1964, Monsieur le Directeur Départemental de la Prévention Routière a appelé l'attention de Monsieur le Maire sur l'intérêt que présentent les problèmes que s'attache à résoudre cet organisme actuellement, en raison du très grand nombre de véhicules en circulation et des accidents qui en découlent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 26 Juin 1964,

DECIDE,

- de verser une subvention de 100 francs, pour l'année 1964, à la " Prévention - Routière " C.C.P. - NANTES 2.365 -04.
- que la dépense sera imputée Chapitre KXXI - "Dépenses imprévues" du Budget de 1964.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

APPROUVE

ROCHEFORT-s/MER, le 9 JUILLET 1964

Le Sous-Préfet,



Pour extrait conforme,

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

